

**BUREAU VERITAS**  
Certification



**CHALOT-TRANSPORTS**

**Attestation de capacité n° 2555710**

Délivrée en application de l'article R.543-99 du code de l'environnement

Conformément à l'article R.543-99 du code de l'environnement, l'organisme BUREAU VERITAS CERTIFICATION agréé par décision ministérielle en date du 10 septembre 2013 référencée DEVP1320768A, atteste que l'opérateur CHALOT-Transports dont l'établissement CHALOT-Transports de numéro SIRET : 58850413400010, dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

- Catégorie V : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service et récupération des fluides des systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route

L'attestation de capacité est valide à partir du 24 juin 2016, jusqu'au 23 juin 2021. Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du code de l'environnement. Sa validité peut être vérifiée en consultant le site Internet : [www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes](http://www.bureauveritas.fr/fluidesfrigorigenes)

Date : 24 juin 2016

Jacques Matillon - Directeur Général

**Bureau en charge de l'attestation de capacité :**

Bureau Veritas Certification

5 Chemin du Jubin – Bat C – CS80220 – 69574 Dardilly Cedex

